



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des AESH

Question écrite n° 32970

Texte de la question

M. Ludovic Pajot attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur la situation de plus en plus précaire des accompagnants des élèves en situation de handicap dans l'éducation nationale (AESH), n'ayant pas reçu de réponse suite à sa première interpellation. Les près de 100 000 AESH Français ont choisi de consacrer leur activité à accompagner des élèves touchés par diverses formes de handicaps, pouvant d'une simple dyslexie jusqu'à des troubles neurologiques graves. Leur présence est bien souvent indispensable afin de permettre à ces élèves de suivre une scolarité. Malgré le rôle essentiel qu'ils jouent au cœur de l'éducation nationale, leur situation est de plus en plus fragile. Le statut d'agent contractuel, la faiblesse de la rémunération qui est entre 600 et 800 euros mensuels, l'absence de droit à l'indemnité REP et REP+ contrairement à d'autres personnels éducatifs et administratifs, le nombre très réduit de formations professionnelles contribuent à cette précarité. Les multiplications de temps partiels, engendrant une véritable instabilité professionnelle, contribue à dégrader leurs conditions de travail, et par conséquent leur qualité de vie. Cette très faible rémunération a des conséquences parfois terribles comme l'impossibilité d'avoir accès à un logement décent ou encore à des soins de qualité. Il est impossible de se résoudre ainsi à l'émergence de toute une catégorie de travailleurs pauvres pourtant indispensables à la scolarité de nombreux élèves touchés par le handicap. En conséquence, il lui demande donc de bien vouloir lui faire un bilan de la situation des AESH ainsi que de lui préciser les mesures qui peuvent être mises en œuvre dans les meilleurs délais afin d'assurer à ces accompagnants les nécessaires sécurité et revalorisation indispensable à l'exercice serein de leur profession.

Données clés

Auteur : [M. Ludovic Pajot](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32970

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 octobre 2020](#), page 7005

Question retirée le : 27 avril 2021 (Fin de mandat)